BAC PRO CONDUITE & GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE SUPPORT POLYCULTURE ELEVAGE (CGEA) PAR APPRENTISSAGE

Dans le cadre de son Unité de Formation par Apprentissage (UFA), l'Institut Saint Eloi de Bapaume propose un Bac Professionnel CGEA (en collaboration du CFA Régional de Genech).

LA FORMATION

- Permettre aux jeunes de 16 à 29 ans d'acquérir un diplôme « Bac » (niveau 4).
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'apprentissage.
- Obtenir la capacité professionnelle de niveau IV afin d'avoir le droit aux aides à l'installation et aux prêts bonifiés JA (Jeunes Agriculteurs).
- Découvrir l'exploitation agricole, ses fonctions et son environnement par le biais d'échanges avec des professionnels.
- Acquérir des compétences dans le suivi des cultures, l'utilisation du matériel et la gestion technico-économique d'une exploitation agricole.
- Pratiquer les gestes professionnels à travers des périodes en entreprise et développer l'autonomie et la prise de responsabilités.
- Aider à préciser l'orientation : salariat, installation, poursuite vers un BTSA, …

PROGRAMME

CAPACITES GENERALES

- C1. Communiquer dans un contexte social et professionnel.
- C2. Communiquer dans une langue étrangère dans les situations de la vie professionnelle.
- C3. Développer sa motricité.
- C4. Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.

CAPACITES PROFESSIONNELLES

- C5. Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production.
- C6. Piloter une entreprise agricole.
- C7. Assurer la conduite technique des productions.
- C8. Gérer le travail dans l'entreprise agricole.
- C9. Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte.
- C10. Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services.
- C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

MODALITES

DUREE DE FORMATION : 2 ans

Entrée en Première Professionnelle : en étant titulaire d'un CAPA ou d'un BEPA ou en ayant achevé une classe de Seconde Bac Professionnel.

RYTHME DE L'ALTERNANCE PAR ANNEE

- 20 semaines en Centre de Formation
- 27 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

EVALUATION

- Contrôle continu (CCF) + Epreuves finales

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole.

COÛTS

Pas de frais de formation pour l'apprenti.
Hébergement et repas : nous contacter.

CONTACT

INSTITUT SAINT ELOI
UFA DE BAPAUME

36 rue Marcellin Gaudefroy - BP 20019
62452 BAPAUME CEDEX

Tél : 03.21.07.14.20
Fax : 03.21.24.93.75
Mail : bapaume@cneap.fr

http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr

Janvier 2019
Crédit Photos CNEAP

BAC PRO CONDUITE & GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

Un apprenti est un salarié et à ce titre, il bénéficie d'un salaire, de congés payés, d'une sécurité sociale et d'une retraite.

Le salaire dépend de son âge et son année de contrat :

Age de l'apprenti	2ème Année	3ème Année
- de 18 ans	39% du SMIC	55% du SMIC
18/20 ans	51% du SMIC	67% du SMIC
21/25 ans	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

DEBOUCHES & POURSUITE D'ETUDES

Ce diplôme forme des responsables d'exploitation ou des salariés agricoles. Son acquisition permet de bénéficier des aides de l'État à l'installation des jeunes agriculteurs.

Notre accompagnement peut aller plus loin encore : l'Institut Saint Eloi propose différents BTSA par la voie de l'Apprentissage :
- le BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE) qui forme aux techniques de productions ainsi qu'à la gestion comptable d'une exploitation.
- le BTSA Agronomie Productions Végétales (APV) qui forme des techniciens sur l'ensemble des domaines de la culture de plantes fourragères, de céréales ou d'oléagineux.
- le BTSA Génie des Equipements Agricoles (GDEA) qui forme des techniciens aptes à occuper des postes à responsabilités chez les concessionnaires de matériels agricoles ou chez les constructeurs.

LES AIDES AUX APPRENTIS

AIDE AU PERMIS
Un apprenti majeur, en contrat d'apprentissage et préparant les épreuves du permis de conduire peut bénéficier d'une aide de 500 € pour le financement de son permis.

AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL)
Pour les apprentis logeant dans les résidences de l'Institut Saint Eloi, une demande d'APL peut être demandée, Le montant de l'APL est fonction du montant du loyer et des ressources de l'apprenti.

AIDE A L'EQUIPEMENT
Une « carte génération » d'une valeur de 200 € est envoyée à tous les apprentis primo-entrants en formation. Cette carte est valable auprès de nombreux commerçants partenaires.

AIDE AU TRANSPORT
Cette aide annuelle pouvant aller jusque 200 € est calculée selon la distance entre le domicile et le centre de formation.

AIDE A LA RESTAURATION
Pour tous les apprentis, une aide financière pour les repas est prévue.

AIDE A L'HEBERGEMENT
Pour tous les apprentis, une aide financière pour l'hébergement est prévue.

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTIS
Ce fonds permet à tout apprenti qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide financière.

CONTENU DE LA FORMATION

	Matières	Classe de Première	Classe de Terminale
MG1	Langue française et compréhension du monde	135 h	135 h
MG2	Langue et culture étrangère	55 h	55 h
MG3	Education Physique et Sportive	50 h	50 h
MG4	Culture scientifique et technologie	133 h	133 h
MP1	Pilotage de l'entreprise agricole	12 h	12 h
MP2	Entreprise agricole, marchés et territoires	33 h	34 h
MP3	Gestion de l'entreprise agricole	53 h	53 h
MP4	Gestion durable des ressources et agrosystème	76 h	76 h
MP5	Conduite d'un processus de production	54 h	54 h
MP6	Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements	40 h	40 h
Module d'Adaptation Professionnel		46 h	46 h
TOTAL		**687 h**	**688 h**